

Paris, le 9 février 2010

Catherine,

Comme nous l'avons évoqué lors de notre conversation téléphonique et en vue de préparer un éventuel rendez-vous, voici les informations nécessaires pour la trésorerie d'entreprise.

Aujourd'hui, mon choix est de vous proposer FORTIS ASSURANCES avec **un contrat de capitalisation qui s'ouvre aujourd'hui aux personnes morales soumises à L'IS avec la possibilité d'investir 100% sur le fonds en euros**. Ceci dit je vous ai joint un de nos supports dédiés à l'entreprise tout aussi adapté, si ce n'est plus (369AM).

Ce produit, au-delà de ses qualités intrinsèques, propose souvent des taux sur le fonds en euros bien au-delà de la moyenne du marché.

Pour preuve en 2009, il offre un **taux net de 4.10 %** alors que la moyenne du marché est à 3.60 %.

Pour 2010, la régularité des performances de ce produit depuis plusieurs années, laisse présager un taux encore satisfaisant.

Il est possible également d'avoir accès à une présélection de fonds (une soixantaine font partie de ma short liste pour la qualité de leur positionnement pour faire de la multi-gestion). Le plus adapté pour la trésorerie d'entreprise, dont vous trouverez une documentation ci-jointe, est le Vision360.

Ce contrat très spécifique suit quelques règles importantes :

1. Avant toute souscription, il est nécessaire de demander un accord à notre service juridique. Pour cela, afin d'étudier le dossier, nous avons besoin
  - D'un extrait kbis de moins de trois mois,
  - Des statuts de la structure (que j'ai bien reçus),
  - De la dernière liasse fiscale,Ces éléments doivent nous parvenir par mail ou par courrier.
2. Le versement minimum est de 1500 euros.
3. L'intégralité du versement peut se faire sur le fonds en euros.
4. Il n'y a pas de pénalités de rachat.
5. Il est impératif de nous communiquer le montant de l'investissement
6. Toutes les modalités de fonctionnement du contrat PGA (options, arbitrage, stop loss, écrêtage, etc...) sont disponibles sur ce type de dossier.

Après de 8 jours, nous vous confirmons l'acceptation ou le refus votre dossier avec le montant maximum possible d'investissement.

Je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.  
Bien cordialement.

Evelyne Revellat